



## **DÉCISION D'AGRÉMENT DE 9 RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-3 et D. 800-5 ;

Vu le décret n°2006-1154 du 15 septembre 2006 portant application de l'article 91 de la Loi 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole et modifiant le code rural ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2025-187 du 26 mars 2025 d'appel à propositions visant à constituer des « réseaux mixtes technologiques » ;

Vu les avis du Conseil scientifique et technique de l'association de coordination des instituts techniques agro-industriels (ACTIA) qui s'est réuni les 7 et 8 octobre 2025 ;

Le directeur général

décide

Art.1<sup>er</sup>. – L'agrément des RMT suivants :

- CHLEAN “Contamination et Hygiène des Lignes Evaluations Environnementales et Amélioration de la Nettoyabilité” porté par CTCPA;
- ECOFLUIDES: “Efficience, Résilience et flexibilité énergie et eau des entreprises alimentaires dans le contexte du changement climatique” porté par CRITT Agro alimentaire SUD;
- ECOVAL “ECOconception & EVALuation environnementale en IAA” porté par ITERG;
- FLOREPRO “Trajectoires microbiennes et leviers émergents pour la biopréservation” porté par ADIV;
- JUSTE FORMULATION “Justification de l'Usage de Substances Technologiques En FORMULATION” porté par ADRIANOR;
- PROPACK FOOD “Emballages durables, économie circulaire et gaspillage alimentaire” porté par LNE;
- QUADIFERM “Qualité des Boissons Fermentées et Distillées” porté par IFV;
- QUALIMA “Dangers et salubrité microbiologiques, climat et ressources: anticiper les évolutions” porté par AERIAL;
- TRANSFOBIO “Transitions et Transformation des produits Bio” porté par CRITT Agro alimentaire SUD;

Art.2. – La présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de cinq ans.

Paris le 1 décembre 2025

Pour la Ministre de l'agriculture, de  
l'agro-alimentaire et de la  
souveraineté alimentaire

Le Directeur général  
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

